



## Plus value sur vente maison en indivision

-----  
Par Chibrenska

Bonjour,

Suite au décès de mon père avec lequel nous vivions (mon mari et mes 2 enfants) nous avons mis en vente sa maison avec mon frère et ma soeur.

On me dit que la maison n'étant pas la résidence principale de mon frère et ma sœur ils auront des taxes. Par contre moi normalement non comme j'y vis depuis des années. Ce que je voudrais savoir dans un premier temps c'est si cela est vrai. Et si oui comme il est difficile pour moi de quitter la maison le jour de la vente comment entend-t-on la notion de résidence principale. Car je cherche une location pour ne pas me retrouver à la rue le jour de la vente.

J'espère avoir été claire dans ma question. Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est exact : seule la résidence principale est exonérée de taxe sur la plus-value.

Donc vous ne seriez pas imposable, par contre les autres héritiers n'y résidant pas lors de la vente devront payer cette taxe.

Toutefois il est étonnant qu'il y ait une plus-value si le décès est récent ? La valeur retenue pour l'acquisition est celle déclarée dans la déclaration de succession...

C'est toujours une mauvaise idée de sous-évaluer le bien lors de la succession...

Vous avez quelques mois de délai entre votre déménagement et la vente pour bénéficier de cette exonération.